

1-3 Améliorer le fonctionnement urbain

Le territoire de la commune au travers des chemins ruraux, des bords de la Gondoire et de sa ripisylve et du maillage de circulation douce du bourg dispose déjà d'un réseau de transports actifs homogène et développé.

Afin de poursuivre dans cette voie, plusieurs objectifs ont été fixés afin d'améliorer le fonctionnement urbain des deux pôles de centralité notamment la ferme du Laurençon ou le groupe scolaire et de relier le pôle urbain nord au pôle urbain sud.

Le but est de ***maintenir et développer le réseau de circulations douces*** tel que le chemin de Ferraille situé à la limite communale entre Gouvernes et Conches-sur-Gondoire.

De plus, le diagnostic a fait apparaître un problème de stationnement notamment dans le secteur pavillonnaire du pôle urbain nord.

La municipalité a donc décidé de mettre en place dans les orientations d'aménagement et de programmation des principes visant à ***améliorer la gestion du stationnement*** sur ce secteur.

Par ailleurs, ***l'optimisation des réseaux existants et futurs, notamment en anticipant le déploiement de la fibre optique et des réseaux d'énergie est une priorité.***

1-4 Soutenir l'économie locale et développer le tourisme vert

À l'échelle de la commune, les activités économiques sont peu présentes. Cependant, pour conserver ces commerces, la commune souhaite fixer comme objectif de ***pérenniser et faciliter le développement de ces activités locales.***

De ce fait, la commune permet le changement de destination de certains bâtiments pour du commerce tout en interdisant le changement de destination en habitation de ceux existants dans le but de préserver et favoriser la mixité des fonctions urbains et l'animation du pôle urbain sud.

Le territoire communal est constitué de 38 % d'espaces agricoles principalement concentrés autour du Ru de la Gondoire. Deux sièges d'exploitants agricoles sont présents sur la commune. D'autre part, deux Haras sont situés sur la commune : le Haras du Grand Clos et le Haras des Sources.

Ces espaces agricoles sont identifiés dans la Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP).

Ainsi pour conserver cet ensemble paysager, la municipalité a décidé de ***soutenir les activités agricoles et les deux centres équestres de façon à donner de la visibilité à long terme sur le devenir de ces espaces agricoles.***

Afin de rester dans la continuité du développement des circulations douces et du tourisme vert, la commission s'est fixé comme objectif, pour ***améliorer l'offre en hébergement touristique,*** d'autoriser le changement de destination de certains bâtiments pour des gîtes et chambre d'hôtes.